

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du **05 MAI 2017**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère chargé de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Sébastien SÉVERY, conservateur du patrimoine, chargé de mission, direction du développement culturel, centre des monuments nationaux, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Patrice APERT, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », jardinier en chef, centre des monuments nationaux-domaine de Saint-Cloud ;

- Madame Chantal BANNELIER, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », adjointe, service de la fabrication, cité de la céramique Sèvres-Limoges ;
- Madame Patricia BOUSSENEC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », cheffe de l'atelier de rentrayeur en tapis, Mobilier national ;
- Madame Cécile CHAUVEAU, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », musée du Louvre ;
- Monsieur Karim COURCELLES, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », musée du Louvre ;
- Monsieur Éric JOURNÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », responsable de l'atelier peinture-décoration, musée du Louvre ;
- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections spécialité « éclairagiste », musée du Louvre ;
- Monsieur Romain PASTOR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », musée du Louvre ;
- Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des ateliers de photographie sur 3 sites, Archives nationales ;
- Monsieur Christophe PELLISSIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », artiste licier, Mobilier national ;
- Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », Atelier national du point d'Alençon.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des ateliers de photographie sur 3 sites, Archives nationales.

Article 3

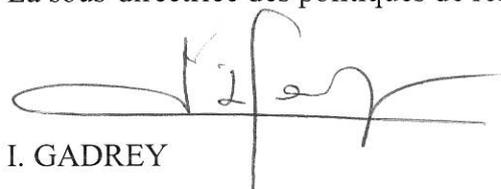
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 05 MAI 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY